Réf. Farde e-Assemblées : 2545574

N° OJ : **13**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/09/2023

Objet : Convention d'occupation du rez-de-chaussée de l'immeuble, sis rue Nicolay, 7 à 1000 Bruxelles pour les consultations médicales néerlandophones.

Le Conseil communal,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les modalités de collaboration entre l'asbl « Wiegwijs », sis chaussée de Haecht 579/40 à 1030 Bruxelles et la Ville de Bruxelles en vue de l'occupation des locaux sis rue Nicolay, 7 à 1000 Bruxelles dans le cadre de consultations médicales pour enfants ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : les modalités de collaboration entre la Ville de Bruxelles et l'asbl « Wiegwijs », sise Haachtsesteenweg 579/40 à 1030 Bruxelles, pour l'occupation des locaux du rez-de-chaussée de la rue Nicolay, 7, dans les cadre des consultations d'enfants néerlandophones sont adoptées.

Annexes :

convention d'occupation FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)